

Challenge sécurité routière inter-collèges du Doubs 2023 — 2024

Cahier des charges techniques

Pour les photos :

Les photos doivent être réalisées par les équipes et non provenir de banques de données d'images sur Internet.

Elles doivent être au format JPEG en mode portrait (prise de vue verticale) et en haute résolution.

Le format portrait ou vertical devra être, dans la mesure du possible, privilégié si la photo est le visuel unique de l'affiche. Pour les propositions qui nécessiteraient des montages-photos (type roman photos ou autres) : formats portraits et/ou paysages peuvent être utilisés.

La réalisation de dessin(s) est également possible. Il conviendra alors d'avoir une attention particulière quant à la lisibilité du projet, l'affiche devant être comprise au premier regard par les passants.

Pour obtenir la meilleure résolution possible, il faut se rendre sur l'onglet « Réglages » ou « Paramètres », voire l'icône photo de l'appareil photo ou du smartphone, puis l'onglet « Résolution » ou « Qualité » et choisir la plus haute proposée (JPEG fine, JPEG haute résolution, 10 millions de pixels minimum et plus si possible).

Pour les vidéos :

Taille : 1080 pixels HD minimum et plus (4K à 30 ips).

Format : 16/9^e

Pour obtenir cette taille et ce format, il faut se rendre sur l'onglet « Réglages » ou « Paramètres », voire sur l'icône vidéo de la caméra ou du smartphone, puis l'onglet « Résolution » ou « Qualité » et choisir la plus haute proposée.

Mise à jour du 04/12/2023 : durée maximale de la vidéo : 1min30

Attention, en fonction de l'espace disponible sur votre carte mémoire, ces tailles peuvent parfois vous être proposées mais non actives car l'espace de stockage sur votre appareil ou téléphone est trop faible. Dans ce cas, il faut « faire de la place en supprimant des éléments » dans votre lieu de stockage.

Pour les supports audio (type spot radio) :

La durée du spot doit être **de 30 secondes** (pas une de plus, pas une de moins).

Format : mp3 ou wav

Autorisation d'exploitation (droits à l'image) :

Pour toutes personnes (collégiens, adultes, de l'équipe ou non, piétons...) photographiées ou filmées ou enregistrées (audio), une autorisation d'exploitation (droits à l'image) devra être signée par ces personnes (modèle type joint). **Pour les mineurs, l'autorisation devra être signée par l'autorité parentale avec consentement du mineur.**

Après la finale départementale en mai 2024, la /les productions photos, vidéo et audio des équipes lauréates devra/devront être fournie(s) à la Direction de la Communication du Département du Doubs par mail ou via WeTransfer à l'adresse suivante : amandine.laithier@doubs.fr